

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

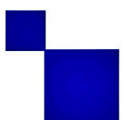
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à M. Constant
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Hervé donnant pouvoir à Mme Piétri
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
M. Ayyadi donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 2019-XII-59 du 12 décembre 2019

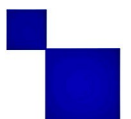
PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMME 2020

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,



après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du projet d'activités et de budget par programme 2020.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.